



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES
AVENANT N° 1¹

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

COMMUNAUTE DE COMMUNES SENLIS SUD OISE
30 avenue Eugène Gazeau
60300 SENLIS

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

VEOLIA PROPRETE NORD NORMANDIE
Espace industriel Nord
Rue du Fief
80080 AMIENS

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté de Communes Sud Oise

Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 15 JUIN 2018

Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 65 mois fermes à compter du 1^{er} août 2018.

Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 10%
- Montant HT : 1 104 997,64 € (montant annuel)
- Montant TTC : 1 215 497, 10 euros

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

26 JUL. 2019

D - Objet de l'avenant.

Modifications introduites par le présent avenant :

La Communauté de Communes a délibéré le 30 mai 2018 pour autoriser le Président à signer une convention avec le Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO), relative à la prise en charge des frais de détournements liés au changement des quais de transfert.

En effet, à partir du 1^{er} août 2018, le Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO) a imposé à notre prestataire de collecte de vider ses camions d'ordures ménagères résiduelles et de tri uniquement au quai de transfert de Saint Leu d'Esserent. Or, en cas d'indisponibilité du quai de transfert, les camions sont détournés vers le centre de traitement principal de Villers Saint Paul. Ces détournements engendrent des frais pour notre prestataire de service.

La convention signée avec le Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO) permet d'indemniser la Communauté de Communes Senlis Sud Oise des surcoûts liés aux détournements que notre prestataire de collecte nous facture.

Il est donc nécessaire d'établir un avenant n° 1 à notre marché de collecte et créer un nouveau prix au marché, portant sur ces frais sur une base de 60,00 euros TTC par détournement.

Cet avenant avec la société Véolia Propreté aura une incidence financière sur le marché. Celle-ci dépendra du nombre de détournements.

Ces détournements sont applicables sur les collectes de l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de Senlis Sud Oise.

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant : Frais unitaire de détournement

- Montant TTC : 60,00 euros
- % d'écart introduit par l'avenant : au maximum 3 % du montant annuel du marché par an.

Pour l'année 2018, il s'agit de 606 détournements correspondant à un montant de 36 360,00 euros TTC (soit 606 x 60,00 euros TTC).

A compter du 1^{er} janvier 2019, une estimation à 500 détournements par an a été réalisée pour un montant de 30 000,00 euros TTC (soit 60,00 euros TTC/détournement) ; et ce pour toute la durée du marché.

Le nombre de détournements par an ne pourra excéder 607 détournements soit 3% maximum du montant annuel TTC du marché soit 36 464,91 euros TTC.

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
VEOLIA PROPRETE NORD PICARDIE		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : *Senlis*....., le *12/06/19*

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



Envoyé en préfecture le 26/07/2019

Reçu en préfecture le 26/07/2019

Affiché le

26 JUL 2019

ID : 060-200066975-20190606-ADEL2019CC04072-AU

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

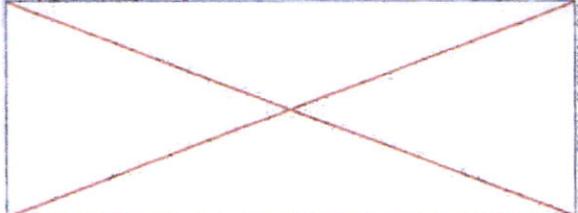
« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

En provenance de :



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR : AR 2C 137 428 2455 1



FRAB

Communauté de
Communes Senlis Sud Oise
25 JUN 2019
Courrier arrivé le :
Destinataire :
Copies :

Présenté / Avisé le : 24 6 19
Distribué le :
Je soussigné soussignée
 Le destinataire 698 Quai d'Amont
 Le mandataire 00180 NOGENT SUR OISE
 CNIP/Permis de construire
 Autre : N° SIRET 745 550 111 00256 - APE 3811Z
Tel. 03 44 55 97 97 - Fax 03 44 55 81 23
LA POSTE AGRÈMENT N° 0505

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)